



**COMMUNE DE LUSSAC**  
Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/12/2023

Reçu en préfecture le 09/12/2023

Publié le  
Nombre de conseillers :

En l'exercice : ID : 033-213302615-20231204-2023\_12\_04-DE

Présents : ..... 9

Votants : ..... 12

**SLOW**

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_12\_04

### REPORT DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023, FAUTE DE QUORUM

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

L'an deux mille VINGT TROIS, le 4 décembre à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 29/11/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée,

#### Présents :

Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme MATHIEU Julie Adjointe, Mme PIARDET Corinne, M. MAMERT Jean-Michel, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie

Absente : Mme BOUCHE Coralie

Absents excusés : M. BRINGARD Christophe, Mme BITARD Céline (arrivé à 18 h 42), M. DELAIRE Claude, Mr VILAIN Paul

#### Exclus :

Procuration : M. BRINGARD Christophe (pouvoir à Mme MATHIEU Julie), M. DELAIRE Claude (pouvoir à M. MAMERT Jean-Michel), M. VILAIN Paul (pouvoir à Mme BRETON Dorothée)

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°7

Madame le Maire expose aux élus que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615221		2 800,00	
D F 68 6817	2 800,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 800,00
	Réductions		2 800,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 800,00
Solde Réductions	2 800,00
Ouv. - Réd.	



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/12/2023

Reçu en préfecture le 09/12/2023

Publié le

Nombre de conseillers :

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2023-12-04-DE

Présents : ..... 9

Votants : ..... 12



Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à voter ces crédits.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le 04 DECEMBRE 2023,

Le Maire, Dorothée BRETON

